

# Projet Éducatif de Territoire

Ville de Larmor-Plage



# SOMMAIRE

Préambule

P. 3

PEdT, cycle 2019-2022

P. 4

Le périmètre d'intervention  
du PEdT, cycle 2022-2025

P. 13

Les axes stratégiques  
et objectifs du PEdT,  
cycle 2022-2025

P. 19

L'organigramme 2021/2022  
du service enfance, jeunesse  
et affaires scolaires

P. 25

Le pilotage et la coordination  
du PEdT

P. 26

La labellisation  
« Plan Mercredi »

P. 27



# PRÉAMBULE

**La ville de Larmor-Plage s'est dotée de son premier Projet Educatif de Territoire en 2014 à la suite de l'instauration de la loi pour l'école et la république représentant le point de départ, à l'époque, de la réforme des rythmes scolaires.**

L'outil institutionnel PEdT permet aux collectivités territoriales volontaires de formaliser une démarche de concertation territoriale avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Il vise « à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ». (Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013).

L'objectif du PEDT « est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'école maternelle au lycée, à l'instar de certains projets éducatifs locaux actuels » (ibid.).

La ville de Larmor-Plage s'est inscrite également dans cette dynamique et a créé un comité de pilotage composé de l'ensemble de la communauté éducative : élus, techniciens de la ville, directeurs des écoles, représentants des parents d'élèves et représentants associatifs. Il élabore le Projet Educatif de Territoire axé en 2014 sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec un passage à la semaine de 4,5 jours et l'organisation des Temps d'Accueils Périscolaires (TAP). La parution du décret du 27 juin 2017 permettant aux communes de déroger à la semaine de 4,5 jours et les constats partagés faits autour des difficultés de gestion des TAP et du coût restant à la charge de la commune ont conduit la ville de Larmor-Plage à revenir à la semaine de 4 jours et donc à arrêter les TAP en juin 2017.

L'arrêt du dispositif TAP après une mise en place dans l'urgence de la temporalité de la réforme des rythmes scolaires a entraîné un période de perturbations au sein du service gestionnaire de la Ville. Elle a donc fait le choix en 2018 de réinterroger sa politique enfance-jeunesse avec en premier lieu, l'organisation interne du service gestionnaire des dispositifs d'accueil Enfance-Jeunesse, afin de le faire correspondre davantage au schéma de développement d'un Projet Educatif de Territoire. Le nouveau service enfance, jeunesse et affaires scolaires a alors vu le jour en janvier 2019. Il a pour objectif de créer un cadre de référence unique pour les familles et leurs enfants, de leur scolarisation à leur majorité, sur

l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

C'est donc naturellement que la volonté de porter un nouveau PEdT s'est ensuite exprimée. Il convenait en effet, de définir un nouveau contenu pour alimenter le nouveau cadre d'action souhaité par la Ville. À nouveau projet, nouvelle approche. Audelà, de l'approche unique autour de la mise en place des TAP en lien avec la semaine de 4 jours, le choix a été fait d'une nouvelle approche en considérant le PEdT dans sa globalité. En effet, la circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014 précise : « Le PEDT, qui relève de l'initiative de la commune ou de l'EPCI compétent, est un cadre partenarial matérialisé par une convention. Il prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires du territoire concerné ».

Cette circulaire ne limite plus l'outil PEdT aux activités périscolaires en lien notamment avec les rythmes scolaires (et donc à la mise en place des TAP) mais révèle un changement d'échelle pour en faire un outil support à la création d'une politique enfance, jeunesse concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs éducatifs : « Il faut tout un village pour élever un enfant » proverbe africain.



# PEdT, période 2019-2022

## Approche et définition

### • Le porteur de projet

La ville de Larmor-Plage est identifiée comme le porteur de projet au travers de son initiative pour relancer la démarche de concertation territoriale visant à définir le nouveau PEdT. L'objectif est bien de se doter d'un cadre de référence commun avec en toile de fond l'élaboration d'une politique enfance, jeunesse concertée.

Elle s'est donc chargée de constituer un comité de pilotage avec les acteurs de la communauté éducative locale :

- des élus de la ville
- des techniciens de la ville
- les directeurs d'établissements scolaires et les équipes enseignantes
- les représentants des parents d'élèves
- les représentants d'associations.
- les représentants institutionnels (DASEN, CAF, SDJES)

### • Les fondements de départs

Comme préalable à la réflexion il a été décidé de faire reposer la démarche de travail sur les fondements suivants :

#### - une question porte d'entrée pour lancer la concertation territoriale

: La ville de Larmor-Plage est-elle adaptée à l'accueil de l'enfant (entre 0 et 17 ans) ?

- **une volonté partagée** : créer un socle commun accessible offrant la possibilité aux acteurs d'innover et de développer grâce à un comité de pilotage vivant et non figé. Une base solide pour construire un édifice animé et dynamique et non un édifice déjà trop construit au risque d'être plus rapidement en décalage avec les attentes.

- **une posture affirmée** : une participation active des publics concernés dans la mise en œuvre, l'évaluation et les réajustements futurs.

### • La démarche de travail

La volonté partagée de construire dans un premier temps une base commune lisible et solide reposait sur le constat relatif à la mise en place rapide des TAP dans le cadre du premier PEdT qui avait clairement entraîné un effet « usine à gaz ».

Le choix a donc été fait de construire et de faire évoluer les nouveaux dispositifs de façon plus progressive. C'est de cette façon que l'on s'est donné les moyens de créer de meilleures conditions pour permettre à l'ensemble des acteurs de mieux s'approprier le projet.

La définition et la mise en œuvre du PEdT est passée par les étapes suivantes :

- définition du cadre de référence commun qui permet ensuite aux acteurs de décliner leurs actions sur le terrain. Cette étape s'est appuyée dans un premier temps uniquement sur le comité de pilotage et s'est décomposée en plusieurs phases de travail entre janvier et juin 2019 :

- Elaboration par le nouveau service enfance, jeunesse et affaires scolaires d'un diagnostic de territoire sur la question de l'accueil des 0-17 ans.





- **Séance 1** du comité de pilotage : définition des enjeux partagés à partir du diagnostic réalisé, d'une étude sur le développement de l'enfant et ses besoins entre 0 et 17 ans et de l'expertise des différents membres du comité.

- **Séance 2** du comité de pilotage : apporter des réponses aux enjeux retenus en privilégiant plusieurs axes stratégiques eux-mêmes déclinés en objectifs généraux.

- **Séance 3** du comité de pilotage : Définition des modalités de mise en œuvre, de coordination et de pilotage.

Après la phase de définition et le vote du PEdT par le conseil municipal en juillet 2019, sa mise en œuvre a été actée sur la période de septembre 2019 à août 2022.



## Contexte particulier de la mise en œuvre et de l'évaluation

Ne pouvant prévoir l'imprévisible, la crise sanitaire débutée sur la deuxième partie de l'année scolaire 2019/2020 et qui s'est prolongée tout le long de l'année scolaire 2020/2021 a fortement perturbé la mise en œuvre du PEdT.

Ces perturbations concernent en premier lieu et de façon assez évidente les contraintes imposées par les différentes périodes de confinement/déconfinement et les différents protocoles sanitaires à appliquer, limitant considérablement les moyens d'action en direction du public.

En deuxième lieu, la quasi-impossibilité de travailler les synergies entre les acteurs concernés et notamment l'arrêt total des comités de pilotage de mars 2020 à octobre 2021, moment où ils ont pu reprendre.

Malgré ce contexte inédit, les enfants et les jeunes ont continué à être accueillis dans les écoles et les structures enfance, jeunesse de façon plus ou moins contraintes au fil de l'évolution du contexte. Le PEdT a donc malgré tout pu être mis en œuvre sur un certain nombre d'aspects qu'il convient de pouvoir évaluer.

La période du cycle 2019/2022 a également été marquée par un changement de municipalité en juin 2020. Dès sa prise de fonction, la nouvelle municipalité a exprimé sa volonté de poursuivre le travail engagé dans le cadre du PEdT, comme un outil dédié à la définition et la mise en œuvre d'une politique éducative concertée.

L'année scolaire 2021/2022 qui marque la reprise des rencontres du comité de pilotage en octobre 2021 a donc été consacrée à la démarche d'évaluation dans la volonté de mesurer les avancées comme les manques. La perspective étant de fixer les objectifs du prochain cycle de septembre 2022 à août 2025.

## Démarche d'évaluation

La démarche d'évaluation s'est déroulée d'octobre 2021 à mai 2022 lors de plusieurs rencontres du comité de pilotage qui a pu enfin se réunir après une période de mise en sommeil.

La première rencontre est apparue comme déterminante pour relancer la dynamique de groupe. D'autant plus que ce groupe chargé de suivre la mise en œuvre du PEdT s'est en partie renouvelé pendant cette période de sommeil, avec notamment les élus de la nouvelle municipalité ainsi que des changements au niveau des techniciens de la ville et des représentants associatifs.

Les objectifs opérationnels retenus pour cette rencontre :

- permettre aux membres du groupe à nouveau constitué de se rencontrer
- permettre de se réapproprier cet outil de développement local dans le domaine de l'enfance, jeunesse. (Nouveaux élus présents en nombre grâce à la mobilisation de Mme Robic, adjointe enfance, jeunesse et affaires scolaires)
- préparer la démarche d'évaluation avec un premier travail d'état des lieux,

- préparer le renouvellement avec un premier travail de projection

La démarche d'évaluation s'est ensuite articulée autour de plusieurs axes complémentaires :

- L'évaluation des axes stratégiques et objectifs déployés sur la période : élaboration d'un état des lieux précis et complet des actions développées dans le cadre du PEdT, définition d'une méthodologie active permettant une participation des membres du comité, une mécanique de regards croisés pour une recherche de sens commun.

- L'évaluation de la pertinence du PEdT comme outil collaboratif destiné aux acteurs éducatifs du territoire pour l'intérêt global de l'enfant : élaboration d'une grille d'analyse à partir de plusieurs questions portes d'entrée, définition d'une méthodologie active permettant une participation des membres du comité, une mécanique de regards croisés pour une recherche de sens commun.

- L'élaboration d'un questionnaire destiné aux familles du territoire et visant à intégrer dans le travail d'évaluation les éléments communs et convergents issus de l'analyse de leurs réponses.

## Les éléments d'évaluation

### • Les axes et objectifs

Concernant l'évaluation des axes et objectifs, il apparaît important de préciser ici que la période de déploiement qui a été fortement perturbée n'a pas permis de mettre en place des temps d'évaluation intermédiaire dans une dynamique itérative de réajustement en temps plus réel. Le contenu des actions est alors apparu dense au moment de l'évaluation finale. Le choix est alors fait ici de présenter les résultats par axes stratégiques et sous forme de tableau synthétique.

Axes stratégiques	Les points forts plébiscités par le comité de pilotage	Les points d'amélioration relevés par le comité de pilotage
<p><b>Proposer un parcours éducatif de qualité et cohérent sur l'ensemble des temps d'accueil de l'enfant de 3 à 17 ans</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de l'offre d'accueil 0/3 ans avec l'extension du multi-accueil dans les locaux de la Maison de l'enfance, davantage en adéquation avec les besoins et les attentes éducatives des familles sur les structures d'accueil de la petite enfance. La dimension qualitative de l'accueil collectif ayant été mis en avant.</li> <li>• L'organisation du service enfance, jeunesse en trois secteurs correspondant au parcours scolaire des enfants : secteur 3/6 ans, 6/11 ans et 11/17 ans. Chaque secteur est géré par une équipe fixe par année scolaire.</li> <li>• Développement des espaces d'accueil 3/17 ans avec notamment les nouveaux espaces dédiés 6/7 ans, 8/11 ans et 11/17 ans.</li> <li>• Mise à jour du projet éducatif pour l'inscrire dans le cadre de référence du PEDT et en cascade mise à jour des projets pédagogiques et des fonctionnements des différents dispositifs d'accueil péri et extrascolaire.</li> <li>• L'aménagement du site du Menez qui permet une réelle proximité spatiale entre le multi accueil (dédié aux 0/3 ans, avant le début de la scolarité), le service enfance-jeunesse, les dispositifs d'accueil péri et extrascolaire pour les 3/11 ans et l'école publique. Aménagement pertinent renforcé par la mise en place dans une aile du bâtiment de l'école du Menez de locaux propres au service enfance-jeunesse, identifiés pour les professionnels et les familles.</li> <li>• Dans le cadre du nouveau projet jeunesse, le développement d'une dynamique de projets emblématiques se déroulant sur le plus long terme et demandant un engagement des jeunes. Cette nouvelle dynamique vient en complément des programmes d'activités sur les périodes de vacances et les accueils libres sur les périodes scolaires.</li> <li>• La création de l'école multisports comme espace de découverte d'activités sportives extrascolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire évoluer le projet et le fonctionnement de la Pause méridienne afin de le rendre plus qualitatif sur un moment clef de la journée de l'enfant.</li> <li>• Développer les collaborations locales : développer la culture associative (s'inspirer de la dynamique mise en place au moment des TAP où il existait une bonne circulation entre les associations, l'école et le service Enfance-Jeunesse). Cet aspect relève très clairement du Plan mercredi pas encore assez développé. Favoriser les cycles d'ateliers avec ancrage local.</li> <li>• Poursuivre et intensifier le travail autour de la participation active du public au sein des différentes structures d'accueil enfance, jeunesse.</li> <li>• Dans la cadre du projet jeunesse, développer des partenariats avec la ville de Ploemeur dans une logique de bassin de vie. Collaborer avec les animateurs de Ploemeur, participer aux animations mises en place dans les collèges. Dans l'idée d'un rapprochement durable avec Ploemeur, faire profiter aux jeunes et aux enfants des actions mises en place à proximité.</li> <li>• Développer l'information auprès des jeunes. Favoriser l'accès aux formations (ex : informer les jeunes sur le BAFA, le diplôme de sauveteur baigneur etc). Impulser une collaboration avec le Point Information Jeunesse de Ploemeur, avec les collèges, voire avec les lycées.</li> <li>• Concernant plus spécifiquement l'école multisports municipale, renforcer les animations avec des animateurs issus des différentes structures locales.</li> </ul>

<p><b>Imaginer et développer des espaces de rencontre et de concertation entre les établissements scolaires et le service enfance, jeunesse et affaires scolaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La structuration du secteur 3/6 ans, 6/11 et les bureaux du service dans le même bâtiment que l'école élémentaire avec mutualisation de certains espaces avec l'école participent directement à une meilleure relation de proximité, propice à plus de transversalité et de coopération.</li> <li>• Lien collaboratif important avec les deux écoles lors des différentes périodes de confinement et la mise en place de l'accueil des enfants des personnels prioritaires. Cette collaboration s'est poursuivie lors des périodes de déconfinement notamment pour la mise en place des différents protocoles sanitaires.</li> <li>• Dans le cadre de l'organisation du nouveau service enfance, jeunesse le fait que les responsables de secteur représentent, pour les enseignants, les personnes référentes clairement identifiées notamment pour tous les aspects liés aux articulations et à l'harmonisation entre le temps scolaire et le temps périscolaire.</li> <li>• L'accès donné aux écoles pour visiter l'exposition « Beaufrère » au début de l'année scolaire 2021/2022 ainsi que son prolongement à la médiathèque. Retours très positifs des enseignants qui ont pu y participer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au regard de la multiplicité des acteurs dans et autour de l'école, il est mis en avant une difficulté à identifier l'ensemble des intervenants.</li> <li>• Une volonté partagée avec les écoles de mener une démarche pour réduire le gaspillage alimentaire au sein de la restauration scolaire gérée par le service enfance-jeunesse.</li> <li>• Développer un axe commun de travail entre écoles, dispositifs d'accueil périscolaire et autres services de la ville autour du vélo, à la fois pour valoriser ce moyen de locomotion doux tout en développant des actions de sensibilisation diverses et variées. Cette action peut s'inscrire dans le cadre plus large du plan vélo déroulé sur la commune.</li> <li>• Un flou sur les canaux de communication et d'échange.</li> </ul>
<p><b>Développer des actions permettant aux enfants de 3 à 17 ans :</b></p> <p><b>- de découvrir leur territoire de vie, ses richesses, ses spécificités, sa culture, son identité</b></p> <p><b>- de s'y engager pour avoir envie d'y rester ou d'y revenir</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au sein des différentes accueils enfance, jeunesse, la dynamique d'activités permettant de favoriser la découverte de la commune et les sorties sur le territoire et la découverte des acteurs clés de la commune (boulangier et policier). Démarche qui permet également la découverte de métiers et des lieux.</li> <li>• La participation du secteur 6/11 ans à deux temps forts de l'animation locale : l'exposition « Beaufrère. Au-delà des temps de visites dans la salle des Courreaux et la médiathèque, les enfants fréquentant l'ALSH ont pu participer à des ateliers de pratique de la gravure avec les artistes contemporains ayant exposé à la médiathèque.</li> <li>• La participation du secteur 6/11 ans et 11/17 ans à la manifestation « Ça cartonne ». Au-delà du vécu du temps fort avec le reste de la population, la fabrication du bateau a permis de créer une vraie dynamique de groupe sur les différents temps d'accueil périscolaire.</li> <li>• La mise en place du Conseil Municipal Junior (CMJ).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque de projet en lien avec l'histoire et l'actualité du territoire.</li> <li>• Le développement des activités sportives doit passer par au moins deux axes de travail : la création d'équipements sportifs accessibles de manière libre sur le modèle du city stade (espace de glisse urbaine) et l'accès régulier aux activités nautiques au sens large en prenant en compte la saturation du club de voile de Kerguelen (La Sellor) qui demandera de trouver de nouveaux prestataires et partenaires.</li> <li>• Favoriser davantage l'utilisation des espaces maritimes de la commune sans se limiter aux activités nautiques à dimension sportive (sortie en mer, secourisme étude du milieu marin, du bord de mer et de sa biodiversité). Au travers de ces deux aspects liés à l'environnement naturel de la commune, le comité de pilotage, affirme clairement sa volonté de développer dans le PEdT un axe structurant global sur la notion de « maritimité ».</li> <li>• La pérennisation du Conseil Municipal Junior.</li> </ul>

<p><b>Développer des actions visant à nourrir trois pratiques culturelles interagissant entre elles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pratique artistique (la découverte des différentes esthétiques)</li> <li>- La pratique interculturelle (la découverte des différents modes de vie)</li> <li>- La pratique intergénérationnelle (à la rencontre des pratiques culturelles des différentes générations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique intergénérationnelle au travers de cycles de rencontres avec les résidents du foyer-logement de Kerderff.</li> <li>• La démarche de sensibilisation des enfants aux démarches citoyennes : l'intervention de l'association « Les petits Héros du Morbihan » pour la sensibilisation aux premiers secours et la prévention aux accidents domestiques. Mise en place à plusieurs reprises de sorties dédiées aux nettoyages des plages : apprendre aux enfants à respecter la nature et son territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets intergénérationnels pouvant être améliorés et renforcés. Il semble possible d'œuvrer un peu plus pour élargir le champ d'action avec les personnes plus âgées, de manière plus identifiée et régulière.</li> <li>• Sur cet aspect, il est également proposé de mobiliser de la ressource bénévole auprès des retraités résidant sur la commune (40 % de la population) dans l'objectif de mettre en place des ateliers de différentes natures en fonction des compétences mobilisées (bricolage, recyclage...).</li> <li>• Favoriser davantage l'ouverture au monde et vers d'autres publics : peu de mixité au niveau de la commune, avoir connaissance des territoires proches et différents en termes de mixité pour permettre une ouverture au monde et éviter la logique d'entre-soi et le renfermement sur soi des habitants. Permettre aux enfants de communes différentes de se rencontrer, de se connaître, travailler sur les représentations pour les faire évoluer si besoin.</li> <li>• Développer les actions en lien avec l'écologie et l'environnement (jardinage, comprendre le cycle de la vie végétale, lutte contre le gaspillage avec les cantines, plan vélo et déplacements).</li> <li>• Poursuivre le développement des actions de solidarité, comme l'initiative « Sac à dos » qui a permis de sensibiliser les enfants à la réalité des sans-abris et à la précarité de certaines populations. Mettre en place de la participation active des publics enfants et jeunes au travers d'actions de solidarité.</li> </ul>
--	---	---

**Ce tableau de synthèse permet ensuite de récapituler de façon plus générale les éléments d'évaluation en retenant les points suivants :**

- Le cycle du PEdT 2019/2022 a essentiellement permis de travailler la mise en œuvre de la nouvelle organisation du service enfance, jeunesse et affaires scolaires afin de la faire correspondre davantage au schéma de développement d'un PEdT qui s'attache en premier lieu à la notion de parcours éducatif de qualité et cohérent. En effet, L'organisation par secteur en adéquation avec le parcours scolaire, associée à un développement des espaces d'accueils et des moyens humains et matériels a clairement participé d'une réelle plus-value sur l'environnement d'accueil péri et extrascolaire proposé aux enfants et aux jeunes. L'organisation de la pause méridienne, la structuration des actions dans le cadre du « plan mercredi » avec notamment les articulations avec les associations locales restent des pistes insuffisamment travaillées sur ce cycle.
- La nouvelle organisation du service en lien avec la mise en place des bureaux du service sur le site du Menez à proximité de l'école publique a directement participé à améliorer le lien fonctionnel avec l'école. La construction et la mise en œuvre de projets communs représentent des objectifs non atteints sur ce cycle.
- Les deux derniers axes apparaissent comme les moins travaillés lors de ce cycle marqué par la crise sanitaire. Malgré tout, il est mis en avant pour chacun de ces deux axes des expérimentations et actions intéressantes et plébiscitées par le comité de pilotage. Le travail d'évaluation porté par le comité de pilotage a également permis de faire ressortir des thématiques fortes qui devront permettre de mieux nourrir et de travailler ces axes sur le prochain cycle.



## • La pertinence de l'outil collaboratif

La collaboration entre les acteurs éducatifs d'un territoire représente la clef de voûte de ce dispositif institutionnel. Il n'y a pas de cadre de référence commun et partagé sans liens, échanges et synergies entre les acteurs intervenant dans le domaine de l'enfance, jeunesse.

La démarche de concertation et la constitution du comité de pilotage ont permis, dans un premier temps, d'offrir une plus grande visibilité concernant les potentiels d'échanges et de collaboration entre les acteurs éducatifs du territoire.

La première collaboration importante et centrale fut celle entre l'école publique du Menez et le nouveau service enfance, jeunesse avec qui elle partage le même bâtiment. Pour rappel, dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT, le service gestionnaire des temps périscolaire et extrascolaire a fait le choix d'une organisation par secteurs correspondant à des groupes d'âge en cohérence avec le parcours scolaire des enfants : maternelle, élémentaire, cycle secondaire.

Cette première collaboration a donc reposé dans un premier temps sur un partage des espaces afin de pouvoir disposer pour chaque groupe d'âge d'espaces entièrement dédiés et adaptés au temps périscolaire et extrascolaire. Ce travail a ensuite été suivi par une définition claire des points d'articulation entre le temps scolaire et les trois temps périscolaires de la journée, avec une recherche de cohérence éducative entre ces différents temps de l'enfant.

Il s'agit ici de la collaboration la plus importante développée sur ce cycle de PEdT. Elle est la plus évidente et la plus essentielle dans la mesure où encore une fois ce temps scolaire et ce temps périscolaire fonctionnent sur le même site et concernent les mêmes enfants.

Ensuite, la crise sanitaire arrivée six mois après le lancement de la mise en œuvre, a stoppé toute forme de collaboration et de partenariat au-delà des écoles. Malgré tout, cette même crise sanitaire a également participé au rapprochement du service enfance, jeunesse et des deux écoles de la commune, publique et privée, pour la mise en place de l'accueil des personnes prioritaires dans un premier temps et la mise en place des différents protocoles sanitaires ensuite. Cette période inédite a également mis sous cloche pendant presque 2 ans le comité de pilotage qui représente un espace important de construction de collaborations.

Le lien avec les familles a également été perturbé par la crise sanitaire. Malgré tout il est resté vivant au travers d'espaces complémentaires s'inscrivant complètement dans le cadre d'action du PEdT :

### • Le lien avec les représentants des parents d'élèves :

- Au sein du comité de pilotage du PEdT :
- Le Conseil d'école de l'école du Menez.
- Les commissions restauration scolaire pour les deux écoles de la commune.

### • Le lien avec les familles usagers du service enfance, jeunesse :

- Les temps d'accueil du soir et du matin dans le cadre des ALSH péri et extrascolaire.
- La page Facebook dédié aux ALSH 3/11 ans.
- Les temps de rencontre/porte-ouverte à la Maison des Jeunes dans le cadre de l'accueil des 11/17 ans.

La place des familles dans la dynamique d'animation du PEdT apparait comme un élément qui n'a pas été assez accompagné, le contexte sanitaire ayant bien entendu fortement contrarié les choses. Cet aspect autour de la participation des familles et plus largement des publics apparait probablement comme un axe fort du prochain cycle.



Concernant les associations locales on retrouve les mêmes difficultés toujours en lien avec la crise pendant laquelle elles ont dû faire face également à des adaptations fortes et chronophages. Malgré les perturbations, certaines ont démontré une réelle capacité à agir comme ressource forte pour le PEdT, notamment au travers de partenariats avec le service enfance, jeunesse. Le tissu associatif larmorien est riche et doit permettre de mieux répondre à la question de l'ancrage local, pilier important du cadre d'intervention du PEdT. On retrouve également ici un enjeu fort pour le prochain cycle.

On voit bien au travers de ces différents éléments le potentiel de collaboration évoqué au début et que le premier cycle a permis de commencer à identifier et à exploiter, et cela, malgré la forte perturbation liée à la crise sanitaire. Une fois les espaces de rencontre opérationnels, ces collaborations peuvent être naturelles et faciles, à partir du moment où les acteurs se connaissent et peuvent se rencontrer.

Pour terminer sur cet aspect collaboratif, le comité de pilotage a souhaité poser quelques perspectives à travailler dans le cadre du prochain cycle du PEdT :

- En complément du comité de pilotage mettre en place des temps de regroupement des acteurs plus spécifiquement sur une dynamique de projets partenariaux : partager à des moments clés de l'année scolaire les projets de chaque acteur afin de trouver les axes collaboratifs pour lesquels chacun peut être ressource.
- Dans le prolongement de l'idée précédente, lister, nommer des référents, des experts dans les différents domaines d'activité. L'idée est de pouvoir trouver rapidement la ressource adéquate dans le réseau de collaborateurs locaux.
- Mieux communiquer sur le PEdT et les actions qui en émanent. Il est évoqué la création d'une page web dédiée sur le site de la mairie, d'un outil collaboratif en ligne pour les membres du comité de pilotage et les autres acteurs potentiels.

Au-delà de la dimension collaborative inhérente au dispositif, nous souhaitons mettre en avant ici comment l'outil PEdT a permis d'impulser une forte dynamique locale autour de l'accueil des 0/17 ans sur le territoire.

En effet, le PEdT est apparu plutôt pertinent au moment où la ville a souhaité réinterroger sa politique enfance, jeunesse notamment au travers d'une refonte complète du service gestionnaire des structures d'accueil enfance, jeunesse.

Au-delà de l'outil fonctionnel que peut représenter un service municipal dédié à l'enfance, jeunesse il était indispensable dans cette démarche de refonte de disposer d'un cadre de référence clair, lisible et partagé. La définition d'un projet de territoire au travers d'une démarche de concertation territoriale portée par les élus est apparue comme un préalable à toute décision technique et pratique. L'outil PEdT s'est naturellement imposé avec les partenaires historiques que sont la CAF et la SDJES. Cette démarche a permis d'impulser de nouvelles dynamiques à plusieurs échelles interagissant entre elles :

- Une dynamique au sein du service au travers de sa réorganisation en secteur en lien avec les attendus du PEdT
- Une forte dynamique de lien entre les services ressources de la ville.
- Une dynamique de lien avec les écoles de la ville.

Et en grande partie du fait de la crise sanitaire, une dynamique de lien plus timide mais réelle avec les familles et les associations.

Ces différentes dynamiques ont clairement participé à donner plus d'ambition à l'accueil des 0/17 ans sur le territoire.



## • Le questionnaire aux familles

Le choix du questionnaire aux familles est directement venu du constat précédemment évoqué et concernant le lien plus distendu avec les familles durant ce cycle particulier.

Les éléments importants à retenir concernant les éléments communs et convergents issus de l'analyse de leurs réponses sont :

- Un niveau de satisfaction plutôt élevé concernant l'évolution des dispositifs d'accueil petite enfance et enfance, jeunesse dont les fonctionnements apparaissent en phase avec les besoins et attentes des familles du territoire. On perçoit dans les réponses une attente forte des familles sur les structures d'accueil collectives qu'elles disent privilégier pour leurs besoins de garde ou de gestion du temps libre de leurs enfants. Les aspects négatifs revenant les plus souvent sont les suivants :

- Les modalités d'inscription à la restauration scolaire avec une demande de simplification (inscriptions à l'année, délais plus souples, prélèvement pour les règlements).

- Une offre de séjours de vacances pas encore assez développée.

- Le manque de stages et d'espaces de pratique intermédiaires dans le domaine sportif et culturel. Concernant plus spécifiquement les ALSH, on retrouve ici une offre « plan mercredi » insuffisamment développée et structurée.

- Plus spécifiquement sur l'offre d'animation jeunesse 11/17 ans, on note un niveau de satisfaction moins élevé avec une impression générale d'un manque de moyens qui donne l'image d'un projet bancal. L'installation provisoire de la structure dans les anciens locaux, non adaptés, de l'ancienne école maternelle participe directement à cette impression.

- Une perception positive du lien fonctionnel entre l'école publique du Menez et le service enfance, jeunesse du fait de la présence sur le même site. On relève deux aspects plus négatifs :

- Le manque de projets communs.
- Le suivi de certaines situations particulières d'enfant.

- Concernant l'offre globale de propositions d'activités extrascolaires sur le territoire, il est clairement mis en avant les aspects suivants :

- Le manque de projets communs.
- Pas assez de propositions d'activités extrascolaires. Les familles disent se rendre à Lorient ou Ploemeur où les associations et les clubs sportifs sont plus nombreux et diversifiés.
- Manque de liaison bus pour se rendre à Ploemeur (logique de déplacement l'échelle du bassin de vie).
- Le manque d'équipements dédiés à l'enfance, jeunesse : aire de jeux, skate-park.
- Le manque de manifestation culturelle dans le domaine de l'enfance, jeunesse.

- Concernant les attentes des familles sur les temps libres et loisirs de leurs enfants, par groupe d'âge et par ordre d'importance :

### 3/6 ans

- Les activités de plein air support à l'éducation à l'écologie.
- Les activités liées au bord de mer (cadre de vie)
- La pratique de la musique.
- La pratique des langues étrangères.

### 6/11 ans

- Un skate-park (culture locale très forte autour des sports de glisse)
- Les pratiques liées au bord de mer, approche large : activités nautiques, milieu naturel, activités socioéconomique (ex : les métiers de la pêche).
- Les activités liées à l'éducation à l'écologie.
- La pratique des langues étrangères.
- La possibilité d'articuler temps d'activités association/académiques et accueil de loisirs du mercredi : possibilité d'accueil tout au long de la journée avec organisation des transports vers les activités.

### 11/17 ans

- Attentes éducatives plus fortes (Maison des jeunes = Fabrique à citoyen).
- Prévention, insertion sociale et professionnelle.
- Les pratiques liées au bord de mer, approche large : activités nautiques, milieu naturel, activités socioéconomique (ex : les métiers de la pêche).
- Les activités liées à l'éducation à l'écologie.
- Un skate-park (culture locale très forte autour des sports de glisse)
- Accès à l'international.
- Une nouvelle structure plus adaptée et attractive.



• Concernant les attentes des parents sur le PEdT :

Les aspects du territoire à davantage prendre en compte dans le parcours de l'enfant.	Les aspects du territoire à davantage prendre en compte dans le parcours de l'enfant.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'espace naturel, le bord de mer, l'environnement.</li> <li>• La pratique artistique (arts plastiques, musique, danse).</li> <li>• Le sport.</li> <li>• La culture bretonne.</li> <li>• Les jumelages, l'interculturel.</li> <li>• L'intergénérationnel (réseau local d'échanges et de savoirs entre générations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de parentalité ; café des parents, conférence, ateliers enfants-parents...</li> <li>• Espaces de rencontre conviviaux, vecteurs d'échanges de liens entre les familles.</li> <li>• Pratiques de langues étrangères.</li> <li>• Démarche globale autour du vélo.</li> <li>• Projets artistiques collectifs.</li> </ul>

Pour terminer sur le questionnaire destiné aux familles, nous avons également fait le choix de deux questions très ouvertes qui correspondent clairement à des hypothèses d'objectifs à travailler sur le prochain cycle :

- La première question concernait des pistes d'actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire à la restauration scolaire. Les familles se sont bien saisies de cette question, ce qui tend à prouver l'intérêt qu'elles y portent.
- La deuxième question portait sur la façon dont les familles peuvent également devenir ressource pour le PEDT. Cette question finale laisse apparaître un bon niveau de participation. Beaucoup de familles se disent disposer à partager des connaissances et des talents pour nourrir les actions développées dans le cadre du PEdT. La mobilisation de cette ressource apparaît comme un axe fort du prochain cycle.



• De l'évaluation à l'ajustement

Ces démarches d'évaluation complémentaires ont permis de récolter de nombreuses orientations et propositions qu'il restait ensuite à organiser dans l'objectif de fixer le cap du prochain cycle.

La dernière étape de la démarche d'évaluation a alors consisté à hiérarchiser les objectifs et définir les premières pistes d'actions à partir des éléments issus de l'évaluation.

Au regard du contexte particulier sur le cycle 2109/2022, le choix a été fait de :

- Conserver les quatre mêmes axes stratégiques en affinant les objectifs grâce à l'éclairage de l'évaluation et en proposant des pistes d'actions à concrétiser sur la période du nouveau cycle.
- Définir un ou deux axes supplémentaires en fonction des éléments issus de l'évaluation.

Conformément aux volontés exprimées lors de la mise en place du nouveau PEdT, l'idée n'est pas d'élaborer un programme d'action figée mais bien de définir plutôt des objectifs de travail et en cascade de proposer des pistes d'actions qui doivent permettre de nourrir et atteindre les objectifs.

Il convient donc maintenant de bien définir le périmètre d'intervention du PEdT pour son prochain cycle de vie de septembre 2022 à août 2025.



# Le périmètre d'intervention du PEdT, période 2022-2025

## Le territoire et le public

### • La ville

Sa superficie est de 7,27 km<sup>2</sup> qui s'étend depuis une façade maritime de 6 km dont 3 Km de plages. Elle dispose d'une situation géographique privilégiée en Bretagne-sud puisqu'elle est située à 5 kilomètres de Lorient, reliée par une voie rapide et les transports urbains, à quelques kilomètres de la gare SNCF et de l'aéroport de Lann Bihoué.

Cette situation lui offre un véritable environnement touristique qui fait de Larmor-Plage une station balnéaire classée avec une importante activité touristique.

Larmor-Plage fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, qui regroupe 25 communes depuis le 1er janvier 2014. Elle est donc dans une double configuration qui en fait toute sa spécificité : une petite ville côtière périurbaine, à fort potentiel touristique.

### • La population

Elle compte 8 327 habitants dont 941 entre 0 et 14 ans (données INSEE 2018) :

- La population est relativement stable entre 1990 et 2015 passant de 8 078 à 8 327 avec un pic à 8 729 en 2009. On note malgré tout une tendance légèrement à la hausse depuis 2013 avec une progression de + 0.3 % là où la tendance était à la baisse depuis 1999.

- La part des 0/14 ans comme celle des 15/59 ans tend à diminuer au profit des plus de 60 ans, marquant ainsi un vieillissement de la population. Le pourcentage de retraités est passé de 41 % en 2010 à 48 % en 2015 pour se situer à 47,30 % en 2018

Concernant les catégories socio-professionnelles, derrière les retraités, nous retrouvons majoritairement à 22,50 % les professions intermédiaires, les cadres et les professions intellectuelles supérieures. Les ouvriers et les employés représentent de leur côté 12,70 % de la population. La mixité des populations existe mais apparaît plutôt déséquilibrée.

Concernant la composition des familles on note 20,80 % de familles avec enfants dont 6 % de familles monoparentales. On note en parallèle 79,20 % de couple ou personne seule sans enfants à charge qui peut confirmer le phénomène de vieillissement de la population.

## • Les établissements scolaires

La commune dispose de 2 écoles primaires, publiques et privées. Leurs effectifs sont les suivants :

L'école primaire publique du Menez		L'école primaire privée Notre Dame de Larmor	
Effectif 21/22	Effectif 22/23	Effectif 21/22	Effectif 22/23
Maternelles : 120 Elémentaires : 199 Total : 319	Maternelles : 125 Elémentaires : 211 Total : 336	Maternelles : 91 Elémentaires : 161 Total : 252	Maternelles : 100 Elémentaires : 160 Total : 260

Soit un total de 596 élèves prévu pour la rentrée de septembre 2022. Au niveau de l'école publique on constate une certaine augmentation des effectifs depuis 2 ans, après une période de stabilité sur 3 ans. Au niveau de l'école privée, on constate plutôt une légère baisse depuis 2 ans après une période de stabilité sur 3 ans également.

### Concernant l'école publique :

- Elle est constituée de deux structures distinctes situées sur le même site « le plateau du Menez » et formant une seule et même entité scolaire.
- La partie maternelle dispose de locaux récents datant de septembre 2016 où a également été implantée la nouvelle restauration scolaire pour l'ensemble de l'école. Ces locaux modernes offrent des classes agréables, des salles communes (motricité, cuisine, bibliothèque), des salles dédiées à la garderie périscolaire et un grand restaurant scolaire composé d'un office et de trois réfectoires.
- La partie élémentaire, bien que dans des locaux plus anciens, offre également une configuration similaire avec plusieurs espaces communs (motricité, cuisine, bibliothèque, informatique, salle musique, salle vidéo) et des salles dédiées à la garderie périscolaire.
- 3 intervenants pédagogiques agents de la ville sont mis à disposition de ces écoles publiques :
  - Un éducateur sportif du service sport de la ville.
  - Un assistant d'enseignement artistique dans le domaine de la musique (DUMI). Il dispose d'une salle dédiée.
  - Une personne en charge de la gestion et de l'animation des deux bibliothèques scolaires, une pour chaque partie de l'école
 Ces personnels municipaux représentent une ressource complémentaire au service de l'école et des équipes enseignantes.



### Concernant l'école privée :

- Elle est constituée de deux structures distinctes situées sur deux sites différents au niveau du bourg. Un projet de travaux au niveau de l'école de « Toulhars » prévoit le rassemblement de ces deux entités sur le même site.

- La ville propose un service de restauration uniquement pour les élèves du CP au CM2. Le service est organisé dans les locaux de l'ancienne cantine dite « cantine du bourg ». La restauration scolaire des maternelles est organisée par l'OGEC dans les locaux de l'école. La ville met à disposition 2 agents de la ville pour les moyens humains.

- Ces écoles organisent elle-même leur garderie périscolaire.

- 2 intervenants pédagogiques agents de la ville sont mis à disposition de ces écoles privées :

- Un éducateur sportif du service sport de la ville.

- Un assistant d'enseignement artistique dans le domaine de la musique (DUMI).

Ces personnels municipaux représentent une ressource complémentaire au service de l'école et des équipes enseignantes.

**La commune ne dispose pas d'établissements secondaires. Les collégiens (11/14 ans) se répartissent sur plusieurs collèges :**

- Collège public « Charles de Gaulle » à Ploemeur

- Collège privé « Notre Dame de Jean-Paul II » à Ploemeur

- Collège public « Anita Conti » à Lorient

- Collège privé « Saint-Louis » à Lorient

A noter que la grande majorité des collégiens larmorien se répartissent sur les deux collèges de Ploemeur avec le collège privé largement en tête. Ce constat répond directement à une certaine logique de bassin de vie.

Concernant la scolarité des jeunes après le collège, nous ne disposons pas pour le moment d'étude précise.

Ce sont bien l'ensemble des effectifs scolaires précités qui sont directement concernés par les dispositions du PEdT. On peut également rajouter le groupe d'âge des 0/3 ans conformément à la volonté d'approche globale.



## Les domaines d'intervention du PEdT

### • La petite enfance de 0 à 3 ans, avant la scolarisation

Le multi-accueil géré par ville associe différentes formules d'accueil pouvant accueillir 34 enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans :

- L'accueil régulier : un contrat est signé à l'année avec les parents.
- L'accueil occasionnel : les réservations se font 8 jours maximum à l'avance et dans la limite de 18h00 hebdomadaires.

L'accueil se fait du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

L'extension du multi-accueil au sein de la Maison de l'enfance a été rendue possible grâce au déménagement définitif de l'accueil de loisirs 3/6 ans dans les locaux de l'école maternelle, avec un développement de la capacité d'accueil de 24 places à 34 places en lien avec les besoins du territoire. Cette extension permet aujourd'hui de disposer de deux espaces bien distincts avec au rez-de-chaussée, les plus petits en commençant par les bébés et à l'étage les plus grands notamment avec les enfants prochainement scolarisés.

En complément de la gestion de cette structure d'accueil collective de la petite enfance, la ville gère également un Relais petite-enfance. Il s'agit d'un lieu d'information et de soutien, aussi bien pour les parents que pour les assistantes maternelles. Il recense l'ensemble de l'offre et de la demande d'accueil et diffuse les informations. Il aide les familles dans leur choix et renseigne sur les prestations, les droits et les démarches.

### • Le scolaire

Voir description des écoles plus haut. Il convient malgré tout de rajouter les aspects suivants qui sont également concernés par le PEdT :

- L'organisation de la mise à disposition des locaux municipaux et leur partage/mutualisation avec le service enfance, jeunesse et affaires scolaires. On touche également ici à l'organisation des espaces qui peut apporter une vraie plus-value dans le lien écoles-service enfance, jeunesse et affaires scolaires.
- La gestion des ATSEM liés à l'accueil éducatif du public 3/6 ans ainsi que le personnel éducatif municipal mis à disposition sur le temps scolaire.

### • Le périscolaire

Le périscolaire s'articule autour de trois dispositifs :

- **Les accueils périscolaires** maternelle et élémentaire, l'accueil des enfants avant et après l'école.
- **La pause méridienne** avec la restauration scolaire.
- Les accueils de loisirs périscolaires 3/6 ans et 6/11 ans, l'accueil des enfants le mercredi des périodes scolaires.

#### Les accueils périscolaires

##### *L'accueil périscolaire maternel*

Cet accueil est ouvert aux enfants scolarisés en maternelle de la TPS à la GS, soit des enfants âgés entre 3 ans (ou un peu moins) et presque 6 ans. Cet espace dispose d'une capacité d'accueil de 70 enfants et propose des temps d'accueils en phase avec le calendrier scolaire et les horaires de l'école :

- De 7h30 à 8h40 pour le temps d'accueil du matin.
- De 16h30 à 19h00, pour le temps d'accueil du soir.

À noter que la capacité d'accueil est passée de 50 à 70 enfants à la fin de l'année scolaire 2021/2022 à la suite d'un accroissement des demandes correspondant également à l'augmentation des effectifs scolaires.

##### **L'accueil périscolaire élémentaire**

Cet accueil est ouvert aux enfants scolarisés en élémentaire du CP au CM2, c'est-à-dire des enfants âgés de 6 à 11 ans. Cet espace dispose d'une capacité d'accueil de 70 enfants et propose des temps d'accueils en phase avec le calendrier scolaire et les horaires de l'école :

- De 7h30 à 8h30, pour le temps d'accueil du matin.
- De 16h20 à 19h00, pour le temps d'accueil du soir.

L'accueil périscolaire élémentaire est organisé autour de deux espaces dédiés à des groupes d'âges. Un espace 6/7 ans (CP/CE1) et un espace dédié 8/11 ans (CE2/CM2).

##### **La pause méridienne**

La pause méridienne s'articule autour de deux temps :

- Un temps du déjeuner (12h00-12h50)
- Un temps de pause (12h50-13h40)



Une pause méridienne pas tout à fait intégrée dans le projet global du périscolaire malgré une véritable démarche de travail autour de l'organisation éducative et pédagogique de ce temps.

En effet, on note la mise en place de moyens humains et matériels à la fois sur le temps de la restauration et sur le temps de pause. L'encadrement sur le temps de restauration permet d'impulser une démarche éducative autour de l'alimentation et du vivre ensemble, au-delà du simple service.

L'organisation par espace dédiée à des groupes d'âges puis à des activités thématiques sur le temps de pause permet de répondre aux différents niveaux de besoins et d'envies des enfants en considérant le temps de la pause méridienne comme un sas de décompression avant le retour vers les enseignements scolaires.

#### • Les accueils de loisirs périscolaires du mercredi

Dans la mesure où les fonctionnements sont les mêmes que les accueils de loisirs extrascolaires mis en place sur les périodes de vacances, se reporter aux éléments de description ci-dessous.

### • L'extrascolaire

#### • Les accueils de loisirs enfants

Les dispositifs d'accueils extrascolaire à destination des enfants de la commune se composent de deux structures d'accueils en fonction de l'âge des enfants :

- Un accueil de loisirs 3/6 ans (de la scolarisation à la grande section)
- Un accueil de loisirs 6/11 ans (du CP au CM2)

#### L'accueil de Loisirs maternel

Ce dispositif propose aux familles du territoire un espace d'accueil pour les enfants fonctionnant toute l'année sur les journées du mercredi et l'ensemble des périodes de vacances. L'amplitude d'accueil est de 7h30 à 18h30 (19h00 pour le mercredi des périodes scolaires).

#### L'accueil de Loisirs élémentaire

Cet accueil est également ouvert toute l'année sur les journées du mercredi et l'ensemble des périodes de vacances sur la même amplitude d'accueil 7h30 à 18h30 (19h00 pour le mercredi des périodes scolaires).

L'accueil de loisirs extrascolaire élémentaire est organisé autour de deux espaces dédiés à des groupes d'âges. Un espace 6/7 ans (CP/CE) et un espace dédié 8/11 ans (CE2/CM2).

Ces structures d'accueils extrascolaire représentent

un des rares dispositifs municipaux où les enfants de l'ensemble des écoles, publiques et privées, peuvent se rencontrer et créer du lien. C'est à partir de ces structures extrascolaires que sont également organisés les projets de séjour de vacances.

#### • L'animation jeunesse

Concernant le groupe d'âge des 11/17 ans, c'est-à-dire les jeunes à partir de 11 ans qui fréquentent le cycle scolaire secondaire (collèges et lycées), l'action du PEdT se concentre sur les temps libres donc sur les temps extrascolaires.

Sur les périodes scolaires, les temps d'accueils et d'activités sont identifiés sur les créneaux hebdomadaires suivants :

- Le mercredi de 14h00 à 18h00
- Le vendredi de 17h15 à 19h15
- Le samedi de 14h00 à 18h00

Sur les périodes de vacances scolaires, les temps d'accueils et d'activités couvrent l'ensemble de chaque période de vacances. C'est également sur ces périodes que sont déployés les projets de séjours de vacances.

#### • L'école multisports

Dispositif municipal extrascolaire mis en place en septembre 2020 et ouvert aux enfants, de 5/7 (de GS à CE1) avec l'objectif de proposer un apprentissage non spécifique dans le domaine du sport, et de favoriser une orientation correspondant le mieux aux attentes et aux capacités de l'enfant.

Le but est de faire connaître les différents sports proposés aux enfants par les associations de la commune et de travailler en partenariat avec ces dernières.

Outre un apprentissage sportif non spécifique basé sur une motricité plus générale, plusieurs disciplines sportives sont proposées aux enfants, tout au long de l'année, sous forme de cycles de quelques séances, afin de les découvrir de manière ludique. Cette action sera donc complémentaire de celles proposées par les clubs locaux et doit inciter les enfants à s'inscrire dans un club sportif par la suite.

#### • Les autres acteurs locaux intervenant sur le temps extrascolaire

#### Le service culture de la ville :

Organisation sur la commune d'événements à dimension familiale qui, au-delà d'animer la vie locale et la dimension touristique du territoire, représentent des espaces de vie communs enfant-parent qui participent à nourrir cette relation de parentalité. En effet, dans l'idée du parcours éducatif de qualité, on retrouve ici la possibilité offerte aux

...  
familles du territoire de disposer sur leur lieu de vie d'espaces en dehors du domicile familial pour vivre des moments parents-enfants différents qui peuvent participer à la consolidation de la relation éducative. Ces événements représentent également des espaces de rencontres entre les familles du territoire.

Organisation d'expositions sur les différentes esthétiques artistiques avec une réelle volonté de donner un accès privilégié aux scolaires et au service enfance, jeunesse et affaires scolaires. Le dernier exemple en date étant l'exposition « Adolphe Beaufrère » avec notamment un prolongement au sein de l'accueil de loisirs 6/11 ans sous forme d'ateliers gravure animés par les graveurs contemporains exposant en parallèle à la médiathèque.

### La médiathèque :

Collection importante consacrée à l'enfance, jeunesse avec un espace d'accueil dédié au sein de la structure.

Mise en place d'ateliers arts plastiques sur les périodes de vacances.

Accueil des scolaires toute l'année pour la promotion de la lecture et la découverte du lieu et de son fonctionnement mais également en lien avec les autres actions culturelles mises en place au sein de la structure comme les expositions par exemple.

Lien de collaboration avec le service enfance, jeunesse avec de l'emprunt et/ou du don de livre pour les coins lecture des accueils de loisirs, de l'accueil de groupe en lien avec les autres actions culturelles mises en place au sein de la structure comme les expositions ou les spectacles.

### Le tissu associatif local :

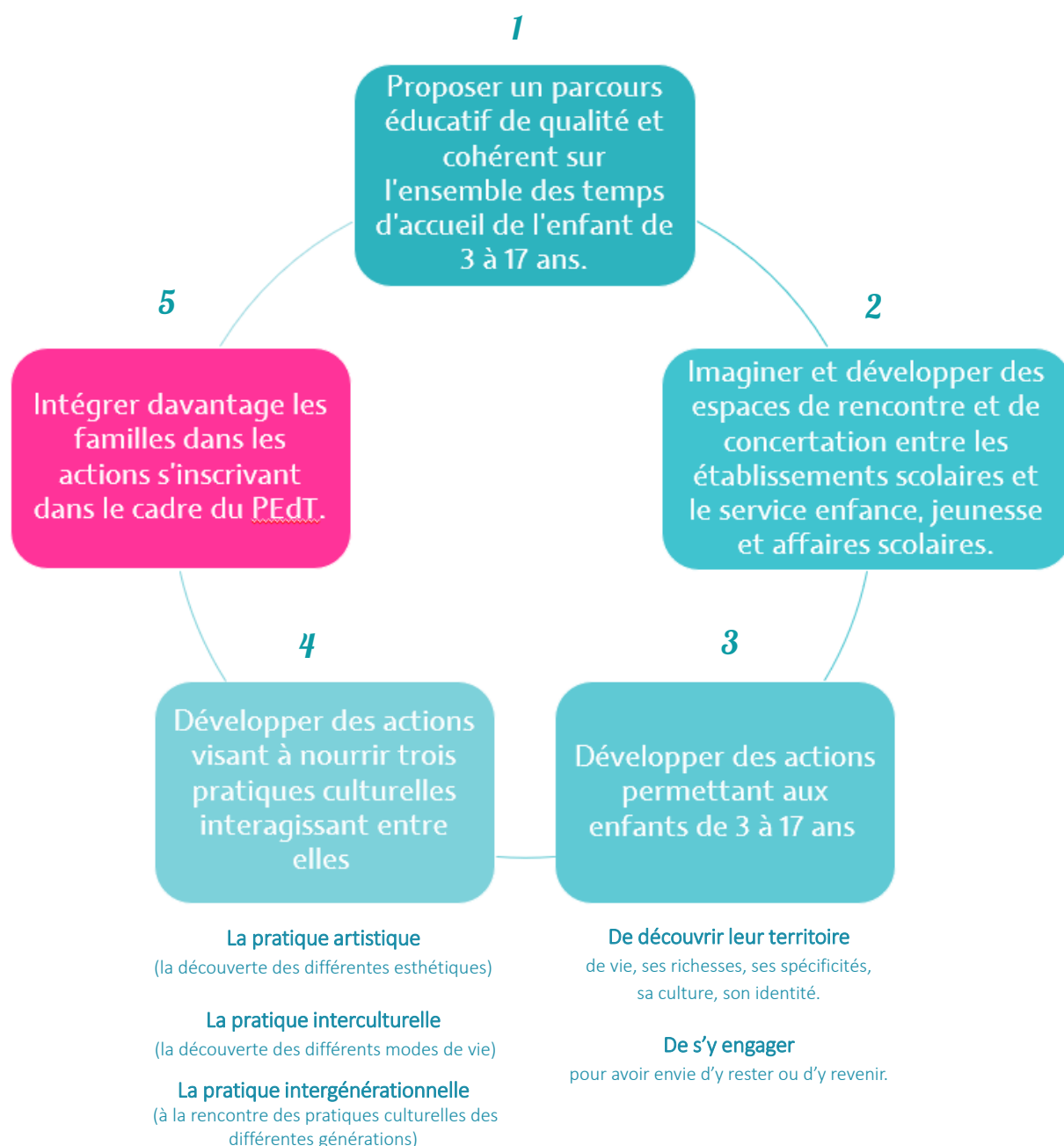
Toutes les associations intervenant dans le domaine de l'enfance, jeunesse peuvent s'inscrire dans le périmètre d'intervention du PEdT.

Les associations ne proposant aucune action dans le domaine de l'enfance, jeunesse peuvent être mobilisées comme ressources dans le cadre d'actions rentrant dans le périmètre d'action du PEdT.





# Les axes stratégiques et objectifs du PEdT, cycle 2022-2025



## 1. Proposer un parcours éducatif de qualité et cohérent sur l'ensemble des temps d'accueil de l'enfant de 3 à 17 ans.

<i>Objectifs généraux</i>	<i>Actions envisageables</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'organisation du service enfance, jeunesse par secteurs (groupes d'âge) en adéquation avec les parcours scolaires et la renforcer au travers des articulations entre secteurs. Equipe stable par secteur.</li> <li>• Poursuivre le travail autour de la diversité des activités en renforçant la notion d'ancrage local et en développant les partenariats avec les acteurs locaux.</li> <li>• Favoriser la responsabilisation des enfants et des jeunes notamment en les impliquant davantage dans la vie des structures d'accueils.</li> <li>• Faire évoluer, structurer le temps de la pause méridienne notamment en l'intégrant dans le projet périscolaire global.</li> <li>• En complément des programmes d'activités « classiques », développer une dynamique de projets plus ambitieux et emblématiques, notamment en s'appuyant sur le « plan mercredi » au niveau des ALSH 3/11 ans et sur la dynamique d'accompagnement de projet de jeunes sur l'animation jeunesse 11/17 ans.</li> <li>• Mettre en place une nouvelle structure d'accueil dédiée au 11/17 ans (projet ferme Briant). Structure adaptée aux ambitions du projet.</li> <li>• Dans le cadre de l'animation jeunesse (11/17 ans), développer le lien et les partenariats avec la ville de Ploemeur, logique de bassin de vie.</li> <li>• Développer l'information auprès des jeunes. Favoriser l'accès aux formations (ex : informer les jeunes sur le BAFA, le diplôme de sauveteur baigneur etc). Impulser une collaboration avec le Point Information Jeunesse de Ploemeur, avec les collèges, voire avec les lycées.</li> <li>• Développer les outils numériques permettant de mobiliser les jeunes et de suivre la dynamique de projet. Intégrer une démarche de prévention sur les usages du numérique et notamment.</li> <li>• Développer des actions de prévention dans le domaine de la santé et du bien-être à un moment où les habitudes de vie sont en construction et les compétences en cours d'acquisition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les projets passerelles entre les différents secteurs.</li> <li>• Développer la dynamique de formation en interne notamment sur les fonctions de direction (BAFD)</li> <li>• Elaboration d'un projet pédagogique et d'un projet de fonctionnement de mise en œuvre pour la pause méridienne afin d'être en mesure de déclarer l'activité auprès des autorités de tutelles.</li> <li>• Développer les résidences d'artiste qui doivent permettre de développer de nouvelles ressources pour nourrir une dynamique de projets emblématiques</li> <li>• Développer les liens avec les collèges de Ploemeur</li> <li>• Développer les liaison bus et les liaisons douces entre Larmor-Plage et Plœmeur.</li> <li>• Développer la page Instagram</li> <li>• Développement de l'action autour du dispositif « promeneur du net »</li> </ul>

## 2. Imaginer et développer des espaces de rencontre et de concertation entre les établissements scolaires et le service enfance, jeunesse et affaires scolaires.

<i>Objectifs généraux</i>	<i>Actions envisageables</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les projets intergénérationnels.</li>   <li>• Développer la pratique artistique de façon générale et plus particulièrement au travers de partenariats avec le service culture.</li> <li>• Développer la pratique des langues étrangères.</li> <li>• Reprendre les actions enfance, jeunesse dans le cadre des jumelages.</li> <li>• Favoriser davantage l'ouverture au monde et vers d'autres publics : peu de mixité au niveau de la commune, avoir connaissance des territoires proches et différents en termes de mixité pour permettre une ouverture au monde et éviter la logique d'entre-soi et le renfermement sur soi des habitants. Permettre aux enfants de communes différentes de se rencontrer, de se connaître, travailler sur les représentations pour les faire évoluer si besoin.</li> <li>• Développer les actions en lien avec l'écologie et l'environnement (jardinage, comprendre le cycle de la vie végétale, lutte contre le gaspillage avec les cantines, plan vélo et déplacements).</li> <li>• Développer des actions de découverte de sensibilisation autour de la culture et de la langue bretonne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycles réguliers d'activités en partenariat avec les foyers logement.</li> <li>• Création d'un réseau d'échanges de savoirs entre génération (ex : association de retraités « l'outil en main » à Quéven</li> <li>• Créer au sein de l'animation jeunesse un espace mécanique/bricolage, un espace numérique, support aux échanges intergénérationnels. La couture apparaît également comme un lieu pertinent d'échanges de savoirs intergénérationnel.</li>   <li>• Pérenniser et développer le coin nature au sein des ALSH 3/11 ans.</li> </ul>

### 3. Développer des actions permettant aux enfants de 3 à 17 ans :

- de découvrir leur territoire de vie, ses richesses, ses spécificités, sa culture, son identité
- de s'y engager pour avoir envie d'y rester ou d'y revenir

Objectifs généraux	Actions envisageables
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les activités et les projets en lien avec l'histoire de la commune notamment dans la perspective des 100 ans de la ville en 2025.</li> <li>• Développer les activités sportives au travers de deux axes de travail : la création d'équipements sportifs accessibles de manière libre sur le modèle du city stade (espace de glisse urbaine) et l'accès régulier aux activités nautiques au sens large en prenant en compte la saturation du club de voile de Kerguelen (La Sellor) qui demandera de trouver de nouveaux prestataires et partenaires.</li> <li>• Favoriser davantage l'utilisation des espaces maritimes de la commune sans se limiter aux activités nautiques à dimension sportive (sortie en mer, secourisme étude du milieu marin, du bord de mer et de sa biodiversité). Il conviendra également d'aller chercher de nouveaux partenaires comme West-coast, la SNSM, les faits mer.... Au travers de ces deux aspects liés à l'environnement naturel de la commune, le comité de pilotage, affirme clairement sa volonté de développer dans le PEdT un axe structurant global sur la notion de « maritimité ». A noter sur cet aspect l'appel à projet de la région : « valorisation et restauration alliant patrimoines naturels et culturels »</li> <li>• Développer la participation des structures enfance, jeunesse et des écoles aux différents événements de la commune</li> <li>• Développer dans le cadre de l'animation jeunesse, le concept de « chantier d'intérêt général »</li> <li>• Pérenniser le CMJ.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des actions spécifiques et participer aux animations prévues.</li> <li>• Prévoir le 2<sup>ème</sup> mandat du CMJ qui devra débuter en janvier 2024, après une phase électorale sur le dernier trimestre 2023.</li> </ul>

## 4. Développer des actions visant à nourrir trois pratiques culturelles interagissant entre elles :

- *La pratique artistique (la découverte des différentes esthétiques)*
- *La pratique interculturelle (la découverte des différents modes de vie)*
- *La pratique intergénérationnelle (à la rencontre des pratiques culturelles des différentes générations).*

Objectifs généraux	Actions envisageables
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les activités et les projets en lien avec l'histoire de la commune notamment dans la perspective des 100 ans de la ville en 2025.</li> <li>• Développer les activités sportives au travers de deux axes de travail : la création d'équipements sportifs accessibles de manière libre sur le modèle du city stade (espace de glisse urbaine) et l'accès régulier aux activités nautiques au sens large en prenant en compte la saturation du club de voile de Kerguelen (La Sellor) qui demandera de trouver de nouveaux prestataires et partenaires.</li> <li>• Favoriser davantage l'utilisation des espaces maritimes de la commune sans se limiter aux activités nautiques à dimension sportive (sortie en mer, secourisme étude du milieu marin, du bord de mer et de sa biodiversité). Il conviendra également d'aller chercher de nouveaux partenaires comme West-coast, la SNSM, les faits mer.... Au travers de ces deux aspects liés à l'environnement naturel de la commune, le comité de pilotage, affirme clairement sa volonté de développer dans le PEdT un axe structurant global sur la notion de « maritimité ». A noter sur cet aspect l'appel à projet de la région : « valorisation et restauration alliant patrimoines naturels et culturels »</li> <li>• Développer la participation des structures enfance, jeunesse et des écoles aux différents évènements de la commune</li> <li>• Développer dans le cadre de l'animation jeunesse, le concept de « chantier d'intérêt général »</li> <li>• Pérenniser le CMJ.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des actions spécifiques et participer aux animations prévues.</li> <li>• Prévoir le 2<sup>ème</sup> mandat du CMJ qui devra débuter en janvier 2024, après une phase électorale sur le dernier trimestre 2023.</li> </ul>

## 4. *Intégrer davantage les familles dans les actions s'inscrivant dans le cadre du PEdT*

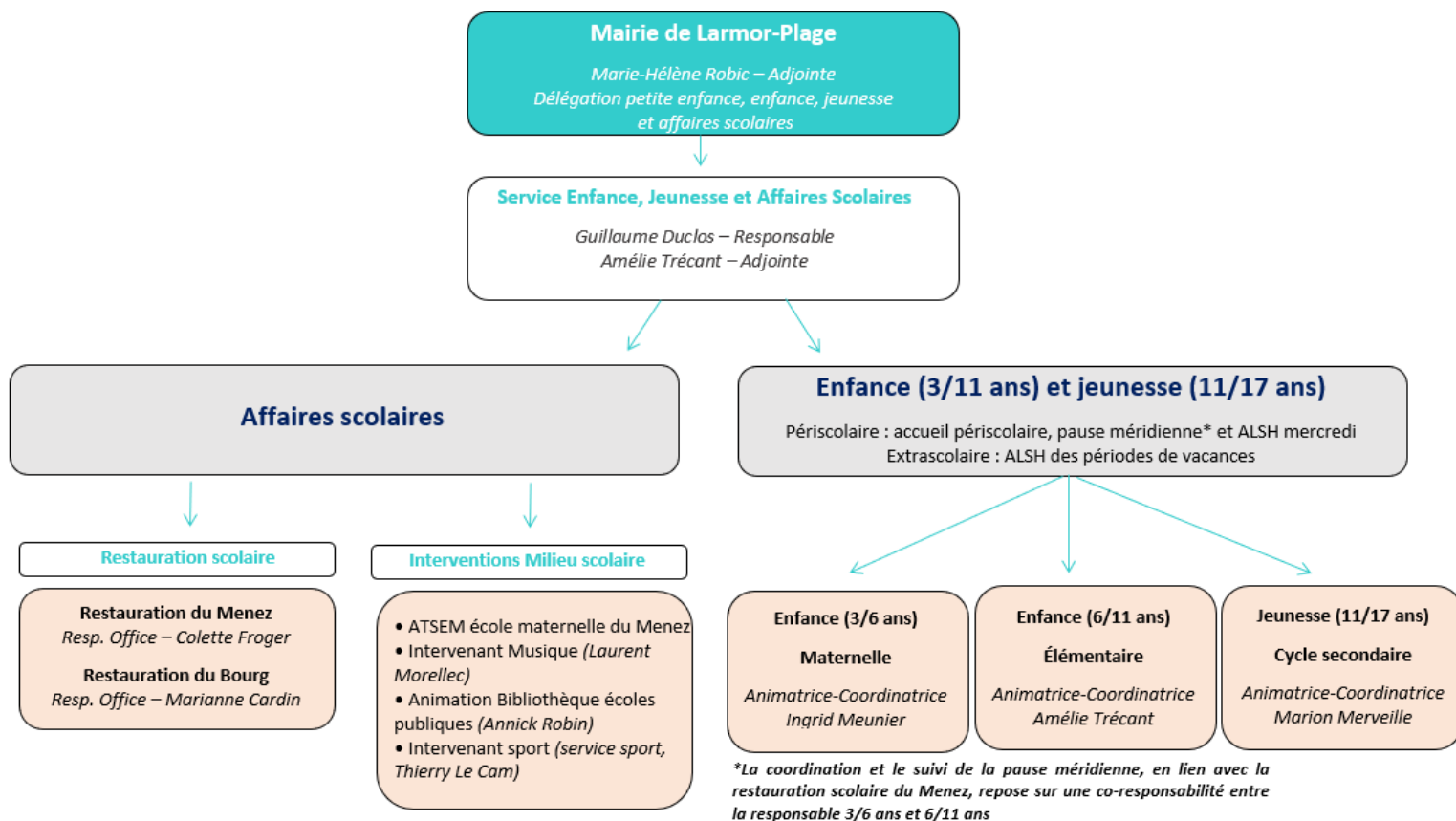
<i>Objectifs généraux</i>	<i>Actions envisageables</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des actions et projets autour de la notion de parentalité visant à accompagner les familles dans leur rôle parental.</li> <li>• Développer au sein des familles un réseau de personnes ressources permettant de nourrir les actions et projets développées dans le cadre du PEDT.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités enfants-parents</li> <li>• Développer des espaces de rencontres et d'échanges entre parents.</li> <li>• Présentation des métiers, partage d'expérience forte, transmission de savoirs et de connaissances.</li> <li>• Proposer des actions précises à déposer dans le cadre de l'appel à projet annuel de la CAF sur le volet parentalité.</li> </ul>

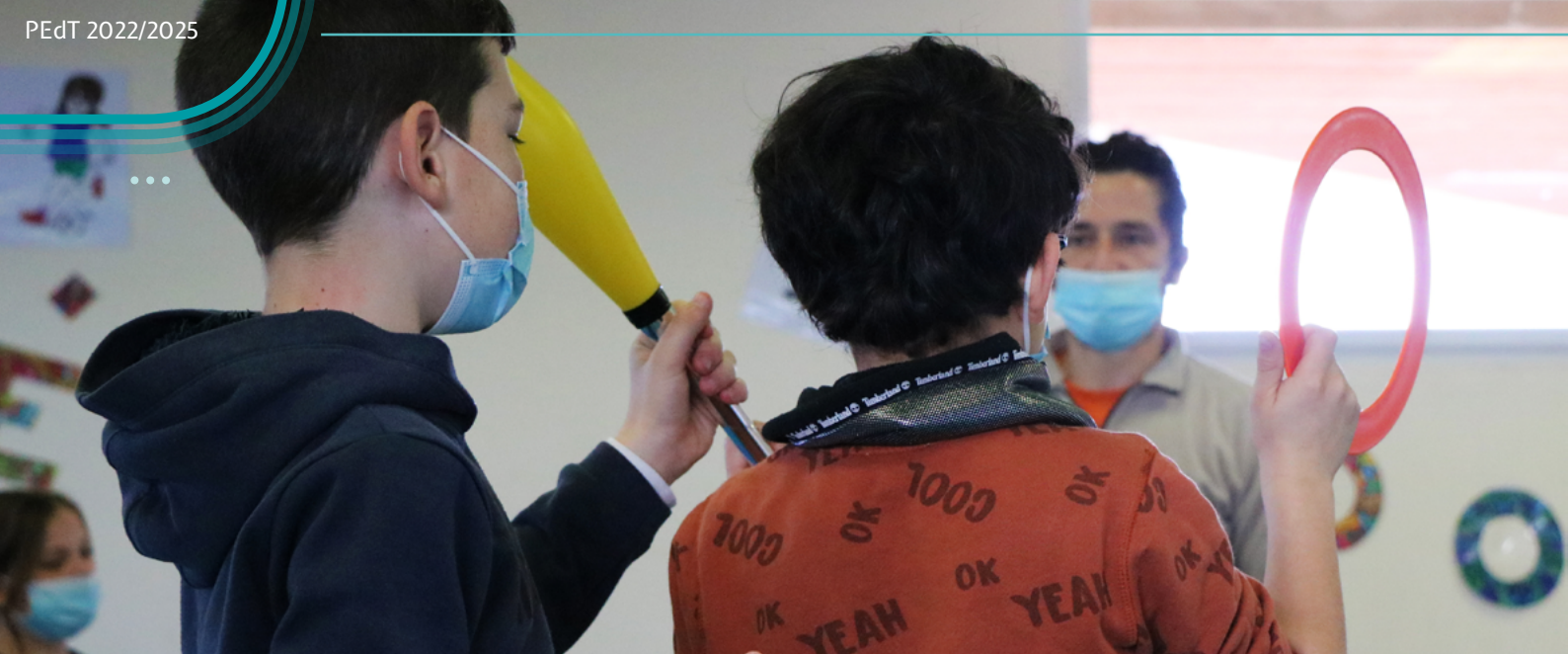




# L'organigramme 2021/2022

## du service enfance, jeunesse et affaires scolaires





# Le pilotage et la coordination du PEdT

## *La coordination générale*

La coordination de la mise en œuvre du PEDT est identifiée par un binôme constitué de l'élue de référence, Mme Robic et du responsable du service enfance, jeunesse et affaires scolaires.

Le comité de pilotage reste le même mais il s'ouvre à des intervenants extérieurs en fonction des besoins et du vécu. Il se réunit au moins trois fois par an pour des temps d'évaluations formels, en octobre, en février et en juin.

Ces temps d'évaluations sont nourris et préparés tout au long de l'année au travers des comptes-rendus de chaque action et de chaque avancée significative. Chaque projet emblématique fait l'objet d'un écrit. Tous les acteurs peuvent proposer un projet, en fonction de la dynamique.

L'évaluation sera faite par sous-groupes thématiques en fonction du vécu et des priorités qui se dégagent. À chaque rencontre le comité de pilotage constitue des sous-groupes et définit les aspects à évaluer. Chaque sous-groupe fixe sa propre méthodologie afin qu'elle soit le plus en adéquation avec la nature de l'aspect à évaluer.

Il existe d'autres espaces de suivi du PEdT qui seront également ressources dans la démarche d'évaluation :

- La commission d'élus enfance, jeunesse et affaires scolaires,
- Le conseil d'école peut être le lieu pour parler de l'avancée des travaux, pour échanger et se concerter.



## La labellisation « Plan Mercredi »

La Ville de Larmor-Plage souhaite à nouveau inscrire son action dans le cadre du « Plan Mercredi » nouvellement mis en place.

Pour cela, elle s'engage à développer sur les accueils de loisirs périscolaire du mercredi des projets et activités :

- Riches et variés favorisant des sorties éducatives et pouvant aboutir à des réalisations finales.
- S'inscrivant dans une complémentarité avec les temps de la famille et de l'école dans le souci d'une continuité éducative.
- Favorisant l'inclusion de tous les enfants et notamment des enfants en situation de handicap.
- Répondant aux besoins des enfants en associant les différents acteurs éducatifs du territoire.

Pour répondre à ce cadre, La Ville s'appuiera sur les deux accueils de loisirs qu'elle gère sur la commune :

- L'accueil de loisirs 3/6 ans.
- L'accueil de loisirs 6/11 ans qui fait l'objet d'un axe de travail prioritaire dans le cadre du nouveau PEdT avec la mise en place d'un nouvel espace dédié.

Dans la perspective du renouvellement de la labélisation au « plan mercredi » en septembre 2022, les équipes de ces structures d'accueil ont mis à jour le projet pédagogique des accueils de loisirs (voir projet pédagogique des mercredis en annexe). Conformément à la mécanique de mise en œuvre choisie pour ce PEdT, ce projet pédagogique commun fera l'objet d'une déclinaison spécifique à chaque structure afin d'être le plus en phase avec les spécificités de chaque groupe d'âge et notamment de l'enjeu déjà relevé sur l'accueil des 9/11 ans.



Ville de  
**Larmor-Plage**  
Station classée de tourisme



Ville de  
**Larmor-Plage**  
Station balnéaire classée